



Bordereau de versement Taxe d'apprentissage 2021

Votre taxe d'apprentissage, versée directement à l'École européenne supérieure de l'image (ÉESI), est essentielle pour le financement **d'équipements pédagogiques**, pour l'accompagnement de **la professionnalisation** et pour le développement du **rayonnement national et international**.

Votre Entreprise

Nom :
Adresse :
CP : Ville :
N° Siret :
Nom et Prénom du contact :
Téléphone : Courriel :

Montant du versement à l'ÉESI : Euros

Modalité de versement

Virement (à privilégier) :

IBAN : FR75 3000 1006 39C8 6000 0000 049

en précisant la référence TP-TA2020 et le Nom de votre entreprise.

Le bordereau de versement est à renvoyer de préférence par courriel à :

c.beaudeau@eesi.eu

Chèque :

à l'ordre de l'ÉESI

à renvoyer accompagné du bordereau de versement à :

École européenne supérieure de l'image

134 rue de Bordeaux – 16000 Angoulême Cedex

Le bordereau de versement est indispensable pour que l'ÉESI puisse vous faire parvenir le reçu libératoire attestant de votre versement.

Nous vous remercions pour votre soutien à l'École européenne supérieure de l'image

Date limite de versement : 31 mai 2021

Code UAI : 0860902N

Contact: c.beaudeau@eesi.eu / 06 32 69 46 18